

COMPTE RENDU

délibération D1_2015_2_1 : Compte rendu de la séance en date du 23 janvier 2015
Monsieur le Maire propose la candidature de Madame DAVID en tant que secrétaire de séance.
Madame DAVID est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente, en date du 23 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, en date du 23 janvier 2015.

Monsieur le Maire annonce ensuite, que compte tenu d'erreurs subsistant tant dans la comptabilité communale que dans celle du Trésor, du fait notamment de la dématérialisation, de retards administratifs dans la transmission des différents ordres, et du rattachement à la Trésorerie de Concarneau, cette dernière a demandé ce matin, de repousser le vote des comptes de gestion du Receveur et des comptes administratifs de la Commune, de même que les affectations de résultats. Les questions 3, 4 et 5 sont donc reportées à une prochaine séance, cependant nous allons présenter les budgets primitifs pour 2015.

Monsieur BOSSARD souhaite que, pour protester contre le Receveur, le Conseil exprime son indignation contre les retards inadmissibles dans la comptabilité communale.

Monsieur LEBRESNE s'abstiendra sur le Budget Primitif car il estime qu'il doit être étayé par le Compte Administratif. Les documents fournis ne lui paraissent pas suffisants. Le DGS notamment, devrait faire un rapport d'orientation budgétaire (*facultatif en-dessous de 3500 habitants - note du DGS*) on ne voit pas l'évolution des dépenses et des recettes, or, tous les conseillers ne sont pas férus de finances.

Monsieur BERTHOU indique que les Comptes Administratifs, affectations de résultats et Comptes de Gestion ne changeront pas la situation présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les différences portent sur des centimes et les deux types de comptes doivent être rigoureusement exacts. Un Budget Supplémentaire devra être voté avant fin juin. Nous sommes tenu, par ailleurs de voter le taux des taxes et les Budgets Primitifs pour le 15 avril 2015.

Monsieur BOSSARD estime que le déménagement est un faux argument ce que réfute Monsieur BERTHOU, rappelant qu'il est intervenu en plein mois de janvier où pendant près de 15 jours il n'a pas été possible de passer les flux comptables.

Monsieur BOSSARD demande quand auront lieu ces votes. Monsieur BERTHOU indique que l'agent du Trésor sera en vacances la semaine prochaine.

Monsieur LEBRESNE rappelle le principe de continuité du service public.

Monsieur BERTHOU indique qu'il y aura une réunion de préparation d'ici fin avril.

Monsieur le Maire indique qu'on ne peut qu'en prendre acte. Il a téléphoné au Trésorier de Concarneau qui l'a mal reçu.

Monsieur BOSSARD demandera une réponse sur la multiplication des contraventions. 20 personnes sont venues le voir. Il les a aidées à faire des lettres au Tribunal de police. Toutes ont été annulées. Il estime que c'est inquiétant quant à la compétence du policier municipal. Il souhaite savoir à quelle date il a été assermenté et quand il a reçu une formation.

Monsieur LEBRESNE demande communication de sa fiche de poste.

Monsieur le Maire en prend note.

délibération D1_2015_2_2 : Vote des trois taxes communales
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHOU.

Monsieur BERTHOU indique que certaines recettes non pérennes, comme des prélèvements sur des budgets annexes, ont faussé la vision qu'on doit avoir de la situation financière de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 10 %, pour l'exercice 2015, les taux votés en 2014 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâti, et la taxe foncière bâti. Ce n'est pas de gaité de coeur, mais il faut stopper l'hémorragie:

<u>TAXE</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Produit 2015</u>
taxe foncière bâti	20.22 %	22.24 %	835 854.36 €
taxe foncière non bâti	43.85 %	48.24 %	65 647.84 €
taxe d'habitation	12.63 %	13.89 %	702 569.01 €
			<u>1 604 071.21 €</u>

Monsieur BOSSARD intervient pour souligner le travail de qualité de Monsieur BERTHOU. Il considère qu'il y a eu défaillance dans la gestion depuis plusieurs années. Il avait des inquiétudes, pensait à un audit, et était éonné qu'on annonce le maintien des taxes.10%, c'est énorme, moins que 25 si le Préfet devait le faite de lui-même. Heureusement que le presbytère n'a pas été acheté. Cela ne suffira pas sur 4 ans. Par ailleurs une hausse de l'eau est prévue.

Monsieur BERTHOU indique que ce ne sera pas le cas pour PONT-AVEN. Monsieur BOSSARD reconnaît qu'elle sera faible mais tout de même pas négligeable. A la veille du PLU, Les Pontavenistes dont le terrain va devenir constructible seront surpris. Parmi eux, beaucoup de personnes âgées. Il s'abstiendra estimant que cela urait pu être préparé.

Monsieur BERTHOU reconnaît qu'il n'avait pas pris toute la mesure de la situation mais il a sollicité des personnes extérieures, dont les conclusions sont proches de l'analyse de la Trésorerie déjà alarmante mais encore optimiste, car elle n'avait pas pris en compte la baisse des dotations de l'Etat qui fixe par ailleurs les taux de référence et la plupart des dépenses de fonctionnement. Si le Préfet devait décider, il ne ferait pas de détail.

Monsieur LEBRESNE serait d'accord pour une hausse de 25 %, mais les services proposés ne sont pas à la hauteur. L'équilibre est difficile mais il y a quelques leviers sur les charges de personnel. Il demande qu'on vérifie si le régime indemnitaire n'est pas abusif. La mutualisation risque de provoquer une harmonisation par le haut. Les RTT génèrent des absence. Il faudrait passer à des journées de 7h. L'évolution de carrière. Les agents passent tous à minima. C'est à étudier. Il demande que les avancements d'échelon aient lieu à la durée intermédiaire (*Seules existent l'ancienneté minimale et maximale, en général respectivement 1 an 1/2 et 2 ans, le passage à l'ancienneté minimale n'étant possible que pour les agents dont la note est inférieure à 13 - note du DGS*).

Monsieur BERTHOU explique que l'avancement d'échelon ne peut se maîtriser.

Monsieur LEBRESNE indique que la hausse de la masse salariale vient surtout des charges, car la valeur du point d'indice est bloquée depuis des années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins six abstentions les taux des trois taxes communales portées au tableau ci-dessus.

délibération D1_2015_2_3 : Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHOU, adjoint aux finances, qui rappelle que les propositions budgétaires ci-après ont été communiquées aux Conseillers Municipaux et ont été soumises à la Commission plénière du 13 mars 2015.

Monsieur le Maire indique que le vote de chacun des budgets a lieu séparément et propose de voter lesdits budgets au niveau des chapitres en fonctionnement et des opérations en investissement.

Monsieur BERTHOU donne lecture des grandes masses et résume le financement prévu:

Commune	Fonctionnement	Investissement
109 Total	2 780 619 €	903 554 €
Dont autofinancement		214 109 €
Emprunt		300 000 €

Monsieur BERTHOU indique que le chapitre 011, charges à caractère général, se limite à 648 600 € et le 012 , charges de personnel, à 1 327 700, dont les Temps d'Activités Périscolaires pour 16 000 € et, le glissement vieillesse technicité qui comprend les avancements d'échelons et de grade. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante se montant à 429 200 €.

Monsieur LEBRESNE estime qu'on parle dans le vide car les budgets 2014 ne sont pas actés.

Monsieur BERTHOU indique que cette présentation des budgets est réglementaire.

Monsieur BOSSARD demande s'il n'est pas possible de simplement prendre acte des budgets proposés.

Monsieur LEBRESNE suggère d'attendre. Monsieur BOSSARD pense que le Préfet se retournerait vers la Trésorerie ce dont doute Monsieur BERTHOU qui explique qu'on était habitué, à Pont-Aven, à voter Comptes Administratifs et BP lors de la même séance, mais de nombreuses communes le font après pour les C.A..

Monsieur BOSSARD invite à le repousser au 14 avril.

Monsieur le Maire donne la parole au DGS qui explique que ne manquent que les soldes antérieurs. Cela n'empêche pas d'indiquer ce qui est nécessaire au fonctionnement des services et aux investissements décidés par la Commune, ni de prévoir les recettes certaines ou que la Commune peut fixer.

Monsieur BOSSARD répond qu'il est dommage que cette explication n'ait pas été jointe au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif de la Commune à l'unanimité moins 6 abstentions.

Assainissement	Fonctionnement	Investissement
Total Dépenses	344 294 €	218 292 €
Dont autofinancement		69 002 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'assainissement à l'unanimité moins 6 abstentions.

Port	Fonctionnement	Investissement
Total	25 418 €	9 498 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif du port à l'unanimité moins 6 abstentions.

MAPA	Fonctionnement	Investissement
Total Dépenses	321 951 €	69 955 €
Dont autofinancement		69 955 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif de la MAPA à l'unanimité moins 6 abstentions.

Extension MAPA	Fonctionnement	Investissement
Total	248 016 €	1 445 046 €
Dont autofinancement		175 296 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'extension de la MAPA à l'unanimité moins 6 abstentions.

Lotissement	Fonctionnement	Investissement
Total	27 000 €	27 000 €
Dont autofinancement		27 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif du lotissement à l'unanimité moins 6 abstentions.

Monsieur BOSSARD demande jusqu'à quand cette hausse d'impôt sera-t-elle suffisante. Monsieur BERTHOU pense qu'elle peut suffire 2 à 3 ans.

Monsieur le Maire précise que cela est conditionné par un bon suivi.

Monsieur BOSSARD redoute le coût du réaménagement des locaux à récupérer sur le Musée. Il considère qu'il vaudrait mieux vendre.

Monsieur le Maire estime que ce n'est pas possible, mais la vente de la galerie Rouquier diminuerait les

emprunts.

Madame STENHOUSE juge que la commune aura un très beau Musée à 10,5 M €, pour lequel Pont-Aven donnera 300 000 € jusqu'à la nuit des temps et où on fait sentir aux élus qu'ils ne sont pas chez eux.

Monsieur BERTHOU confirme que c'est définitif. Concarneau paie 125 000 € pour le Musée de la pêche.

Monsieur LEBRESNE demande quelle est la charge de l'emprunt pour CCA. Monsieur BERTHOU donne la parole à Monsieur PERROT qui indique la composition approximative des 310 000 € 145 000 € correspondent au déficit préexistant qui était pris en charge par la Commune, auquel s'ajoutent 20 000 € pour l'investissement, le solde correspondant au déficit supplémentaire estimé (*après vérification du rapport de la commission d'évaluation des charges, le déficit est ramené à 85 000 € après prise en compte du solde bénéficiaire de la boutique, mais l'investissement est supporté en totalité, dont 194 448 € pour la partie financée par emprunt et 30 617 € pour la partie autofinancée - note du DGS*).

Monsieur le Maire indique que Concarneau prend 80 000 € sur le Musée de la pêche. Il regrette que la ponction soit déjà à son maximum alors que le service n'est pas égal pendant le chantier.

Monsieur BOSSARD considère que les recettes du Musée n'étant pas reversées à la ville, c'est un marché de dupes. Madame STENHOUSE regrette l'importance des dépenses induites: place, transfert de la bibliothèque qui n'est pas actuellement accessible aux handicapés.

Madame KERGOAT suggère de vendre des biens. Monsieur BERTHOU indique que l'ancien Président de CCA avait prévu de réduire le coût pour la Commune, mais il ne s'est pas représenté.

Monsieur le Maire souhaite que ce montant soit renégocié. Il a déjà indiqué que c'était lourd pour la Commune.

Monsieur BOSSARD propose que le Conseil vote une motion unanimement.

délibération D1_2015_2_4 : Reprise d'un emprunt du budget d'assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHOU, adjoint aux finances, qui explique que cet emprunt, pour un capital restant de 300 000 € a été souscrit assez tardivement vis à vis des paiements sur les travaux de construction de la station d'épuration, c'est donc la trésorerie de la Commune qui a, à l'époque, supporté leur charge. Il est donc proposé de reprendre cet emprunt sur le budget principal. Ce transfert était déjà prévu au budget 2014 mais la Trésorerie demande une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le transfert de l'emprunt CMB n°0779099478901 de 298 717,26 € de CRD (valeur du 31 janvier au 29 juillet 2015) du budget annexe de l'assainissement au budget principal.

délibération D1_2015_2_5 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions déposées en Mairie dans les délais par les associations communales qui ont complété le dossier financier, ainsi que par de nombreuses associations extérieures.

La présente délibération porte sur le compte général « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », article 6574.

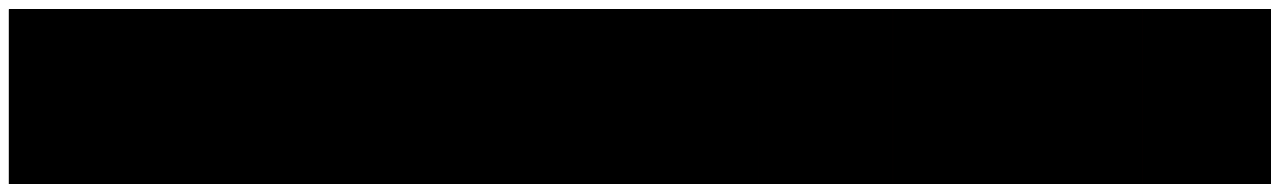
Certaines subventions s'imputent au un compte 6558 "contributions obligatoires" car elles font l'objet d'une convention approuvée, et sont récapitulées séparément au budget. Parmi ces dernières, Pl'asso jeunes.

Il vous est également proposé de valider le forfait scolaire par élève correspondant aux dépenses moyennes par élèves de 2014. Les subventions correspondantes sont prévues au même article à raison de 1323,73 € par élève de maternelle et 423,60 € par élève en classe élémentaire. Madame KERGOAT indique que ces montants ont été validés par la commission enfance-jeunesse de février 2014.

Monsieur LEBRESNE indique que dans la convention avec Pl'assojeunes sont prévus 200 000 € sur 4 ans. Versera-t-on donc 50 000 € en 2015?

Monsieur BERTHOU indique que le montant 2015 restera sur la base de celui de 2014.

Les Commissions des Finances et de la Vie associative réunies le 6 mars 2015, ont proposé l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous, énumérées par Monsieur Postic, adjoint aux associations, fêtes et sport, à la demande du Maire:



DEMANDEURS		Attribution subvention 2013	Attribution subvention 2014	somme demandée	Proposition commission "Vie associative"	Proposition commission "Finances"
1	ACPG CATM	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
2	ADMR AVEN MOROS					
3	Amicale des donateurs de sang	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
5	Amicale du Personnel Communal	1000,00	500,00	800,00	0,00	0,00
6	Ass, Agrée Pêche et Protection Aquatique	400,00	500,00	600,00	600,00	600,00
7	Ass, Sportive de Pénanros	400,00	300,00	450,00	200,00	200,00
8	Ass, Sportive des Ajoncs d'Or (Parc Moor)	400,00	300,00	150,00	200,00	200,00
9	Ass, Sportive Fleur d'Ajonc	1000,00	1000,00	2000,00	1000,00	1000,00
10	Ateliers et Loisirs				0,00	0,00
11	Fêtes des Cabanes				500,00	500,00
12	Cercle Celtique Bro Goz Ar Milinou	1000,00	750,00	1000,00	750,00	750,00
13	Le Café Economique de PONT-AVEN			100,00	0,00	0,00
14	Club de pétanque		200,00	250,00	250,00	250,00
15	Comité des Fêtes de Nizon	900,00	900,00	900,00	800,00	800,00
16	Comité des Fêtes des Fleur d'Ajonc	8000,00	4000,00	8000,00	4000,00	4000,00
17	Global'Art			500,00	0,00	0,00
18	Cyclorandonneurs		100,00	100,00	0,00	0,00
19	Foyer de la Cité des Meunières (80)	200,00	rideaux	0,00	0,00	0,00
20	Foyer socio-éducatif collège de Pénanros		750,00	1000,00	0,00	0,00
21	GPS Bretagne Pipe Band	900,00	450,00	2000,00	750,00	750,00
22	La Belle Angèle				2000,00	2000,00
23	La Pagaie des Avens	1000,00	1000,00	1000,00	1300,00	1300,00
24	Les 3 Raquettes	500,00	600,00	0,00	0,00	0,00
25	Les Amis de la MAPA	200,00	200,00	200,00	300,00	300,00
26	Les Peintres du Hangar't			1000,00	300,00	300,00
27	Les Préludes de Pont-Aven	200,00		500,00	200,00	200,00
28	March'Aven				0,00	0,00
29	Office de Tourisme (carnaval)				0,00	0,00
30	Secouristes - Protection Civile	100,00		1000,00	350,00	350,00
31	Secours catholique				0,00	0,00
32	Tennis Club de Pont-Aven	1000,00	500,00	1000,00	400,00	400,00
33	UNC AFN	100,00	100,00	150,00	100,00	100,00
34	UNSOR	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	total	18900,00	13550,00	25700,00	14000,00	14000,00

Madame STENHOUSE trouve dommage qu'il n'y ait rien pour le festival de Jazz, contrairement aux Préludes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été soutenu au démarrage. Monsieur BERTHOU indique qu'il s'est agi d'un choix unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions de la dernière colonne du tableau ci-dessus, aux associations de Pont-Aven, le versement aux écoles privées de 1323,73 € par élève de maternelle et 423,60 € par élève en classe élémentaire et le versement à Pl'asso jeunes de 29 600 € au titre de 2015 (voir question suivante concernant la convention).

délibération D1_2015_2_6 : Nouvelle convention avec l'association Pl'asso jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHOU, qui présente au Conseil le projet de nouvelle convention avec l'association Pl'asso jeunes. Celle-ci est de quatre ans et supprime notamment la clause de révision des comptes par un commissaire aux comptes, remplacé par un vérificateur aux comptes.

Monsieur BERTHOU cite l'article indiquant l'objet de la convention: animation des jeunes à partir 8 ans. Coût pour commune 200 000 € soit 50 000 € par an maximum. L'association peut demander une réévaluation. La question est alors étudiée en commissions finances et vie associative. Le vérificateur au compte est désigné par le Maire et peut être toute personne compétente.

Madame STENHOUSE fait remarquer que le nom de la Présidente n'est pas mentionné près de la signature.

Monsieur BERTHOU répond qu'il est mentionné au début. Le premier paiement aura lieu après envoi en préfecture de la délibération et signature de la convention par le Maire.

Monsieur BOSSARD rappelle que dès que la commune verse plus de 23 500 €, une convention d'objectif est obligatoire. Son caractère pluriannuel permet un éclairage pour l'association sur 4 ans. Elle pourra ainsi améliorer ses prestations. La Commune ne contrôle pas l'animation mais l'utilisation de la subvention. Un véritable commissaire aux comptes est aussi cher que la subvention. Le vérificateur peut tourner et proposera un quitus après examen des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention avec l'association Pl'asso jeunes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire fait ensuite la déclaration suivante: il a décidé de ne pas poursuivre l'opération de construction d'une nouvelle caserne pompiers qui représente en net pour la Commune 460 000 € plus 70 000 € d'entrées au terrain. La Commune ne peut dépenser ce qu'elle n'a pas. Elle a contribué largement à la caserne de Gendarmerie.

Madame PETIT rappelle que la caserne existante peut rester en service.

Monsieur le Maire ne souhaite pas abandonner le projet mais ne peut le financer actuellement.

Monsieur BOSSARD demande si le terrain a été acheté.

Monsieur le Maire répond que la signature de la vente nécessitait l'obtention du permis. Il n'avait pas mesuré l'ampleur de la situation. Il ne souhaite pas réemprunter.

Madame STENHOUSE demande quelle est la réaction des autres Maires. Monsieur le Maire a préféré l'annoncer d'abord au Conseil.

QUESTIONS DIVERSES:

Madame LE TOLLEC revient sur la question sur marché au port. Elle souhaiterait une étude en commission. Elle propose, depuis la placette devant Traou mad, que seul un côté de la voie soit occupé jusqu'au début du square, puis 2 côtés avec un double sens sur la rue située derrière le square. La sécurité serait meilleure (accès services de secours au bout du quai).

Monsieur le Maire propose un examen par la commission tourisme.

Madame DELVALLEE suggère de réunir aussi la commission des marchés.

Madame LE TOLLEC demande également que le placier soit là au moins de 8h10 à 8h30.

Madame STENHOUSE informe de l'intervention des gendarmes, qui ont inquiété un livreur descendant pendant marché par la rue Abbés Tanguy, ce qu'aucun panneau ni arrêté n'autorisait.

Monsieur BOSSARD souhaite évoquer la réunion de démarrage de la révision du PLU .

Madame PETIT indique qu'un premier article va être mis dans le Bulletin d'Informations Municipale et sur le site internet.

Monsieur le Maire indique, à l'occasion de la fin de l'étude sur le secteur de la Belle Angèle, qu'il souhaite organiser une réunion de présentation aux élus, avant la réunion publique, le 15 avril à 18h30.

Monsieur LEBRESNE demande pourquoi des arbres ont été enlevés du square Botrel.

Monsieur le Maire a oublié de l'inscrire à la Commission travaux. Cela a été demandé par une association souhaitant y organiser des festivités. Monsieur LEBRESNE a été contacté par certaines personnes qui y étaient attachées.

Madame PETIT indique que certains étaient devenus dangereux.